



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES**



4 juin 2012

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle dûment convoquée par la secrétaire-trésorière et tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le quatre juin deux-mille-douze (4 juin 2012) à dix-huit heures trente (17 h 30) à laquelle sont présents et forment quorum :

MME La conseillère Nadia Masse
MM. Le conseiller Patrice Charette
Le conseiller Claude Labonté
Le conseiller Michel Lefebvre
Le conseiller Claude Nantel

Est absent : M. Le conseiller Robert Bergeron

Sous la présidence du maire, M. Gilbert Brassard. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

La secrétaire-trésorière et directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 30 mai 2012.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 17 h 30.

4. RÉS. 171.06.2012 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE 4 JUIN 2012 À 17 H 30

- 1. Prière / Moment de réflexion**
- 2. Présences**
- 3. Ouverture de la séance**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Administration et finances**
 - 5.1 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, volet 1.5;
 - 5.2 Embauche d'employés pour l'horticulture;
 - 5.3 Embauche d'un concierge à temps partiel;
- 6. Règlements**
- 7. Période de questions et réponses**
- 8. Levée de la séance**

Adoptée



5.1

RÉS. 172.06.2012

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE
DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES
QUÉBEC-MUNICIPALITÉS, SOUS-VOLET 1.5**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle a pris connaissance du guide sur les règles et normes du PIQM ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire pour le projet de remplacement 767 mètres de conduites d'aqueduc sur la rue de la Gare ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a réalisé les mesures prévues dans le cadre de la Stratégie d'économie d'eau potable.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil de la Municipalité de Labelle autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1.5 du PIQM relativement au projet de remplacement 767 mètres de conduites d'aqueduc sur la rue de la Gare.

Que la Municipalité s'engage à réaliser un seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année de réalisation des travaux ;

Que Mme Claire Coulombe, directrice générale, soit et est autorisée à signer les documents de demande de subvention relatif au projet de remplacement 767 mètres de conduites d'aqueduc sur la rue de la Gare dans le cadre du volet 1.5 du PIQM.

Adoptée

5.2

RÉS. 173.06.2012

**EMBAUCHE D'EMPLOYÉS POUR
L'HORTICULTURE**

CONSIDÉRANT QUE la Société d'horticulture de Labelle n'a pas les ressources nécessaires pour gérer les employés qui effectuent les travaux d'horticulture pour la Municipalité ;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De créer un nouveau poste saisonnier de préposé à l'horticulture conformément aux dispositions de la convention collective de travail.

D'autoriser l'embauche d'un étudiant pour aider la préposée à l'horticulture conformément aux dispositions de la convention collective de travail.

D'entériner l'embauche, par la Municipalité, de Mme Annie Sauriol à partir du 2 mai 2012 et de M. Benjamin Gareau-Blais, à partir du 14 mai 2012, anciennement gérés par la Société d'horticulture de Labelle, au même salaire horaire, soit respectivement 14,28 \$ et 12,75 \$. Le salaire de M. Gareau-Blais sera « gelé » jusqu'à ce que celui-ci soit rattrapé par les autres étudiants.

Adoptée



5.2 RÉS. 174.06.2012 EMBAUCHE D'UN CONCIERGE À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture d'un poste de concierge à temps partiel est devenu nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE ce poste a été affiché et que des entrevues ont été réalisées ;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Qu'un poste de concierge à temps partiel soit créé à compter du 4 juin 2012.

Que ce poste comporte un horaire flexible de seize (16) heures, à un taux horaire de 14 \$.

Que le temps supplémentaire pour cette fonction soit payé, s'il y a lieu, après quarante (40) heures à l'intérieur d'une même semaine.

D'autoriser l'embauche de M. Michel Normandeau à titre de concierge à temps partiel à partir du 4 juin 2012.

Que M. Michel Normandeau soit considéré comme un employé à l'essai au sens de l'article 4.02 de la convention collective.

Adoptée

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

7. RÉS. 175.06.2012 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 17 h 40.

Adoptée

(signature)
Gilbert Brassard
Maire

(signature)
Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière et
Directrice générale

Je, Gilbert Brassard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(signature)
Gilbert Brassard
Maire